

Le déclassement des profs de cégep : un reprofilage technocratique

Nous croyons que le déclassement en cours des professeur.e.s de cégep par le Conseil du trésor comporte des enjeux plus lourds et plus profonds qu'il n'y paraît, par-delà l'incohérence dont il relève et les éventuelles conséquences salariales, en elles-mêmes odieuses et insultantes, qu'il implique. L'enseignement collégial est à ce jour la seule catégorie d'emploi à s'être vue proprement « déclassée » dans le cadre de l'exercice de relativité salariale qui évalue, rappelons-le, tous les emplois dans la fonction publique et parapublique québécoise. Nous nous considérons de ce fait autorisées à retourner le processus sur lui-même afin d'évaluer, en profs que nous sommes, le technocratisme à l'œuvre et ce qu'il recouvre.

Étant donné le caractère socialement névralgique du système scolaire, toute question concernant l'école est d'emblée une question politique. C'est pourquoi le litige entre la partie syndicale et le Conseil du trésor entourant la lecture de certains facteurs et sous-facteurs de cette évaluation (qualifications requises; responsabilités assumés; effort requis; conditions d'exercice du travail) nous semble devoir être replacé dans un contexte élargi que la grève étudiante de 2012 a permis de mettre au jour. Ce contexte, c'est celui d'une société qui passe dans le tordeur néolibéral ses institutions publiques d'enseignement supérieur et qui vise à « faire l'économie du savoir » au triple sens où cette expression peut être entendue : vider la connaissance de sa valeur intrinsèque (non marchande), enrôler le savoir dans le va-tout économique en transformant les professeur.e.s en pourvoyeurs de service à la clientèle, et faire au passage des économies. Sous la forme d'un exercice gestionnaire apparemment neutre et sous le couvert d'une relativité «équitable», cette économie du savoir trouve ici un lieu d'accomplissement exemplaire.

En ravalant la valeur de l'enseignement au cégep au rang 21 (en deçà du pré-scolaire), en ne reconnaissant pas les responsabilités et les décisions collectives au sein des départements et des programmes, et en mettant en cause la pertinence de la formation universitaire de deuxième et troisième cycles, l'évaluation du Conseil du trésor œuvre ni plus ni moins au reprofilage des professeur.e.s de cégep en simples techniciens de l'enseignement. C'est la nature et le sens même d'une profession qui se trouve attaqués,

dans son rapport essentiel avec la connaissance et dans le lien organique qui lie sa pratique aux réflexions et aux décisions lui donnant son cadre.

Le déclassement du statut des professeur.e.s de cégep semble effectivement correspondre à la volonté (peut-être pas concertée, mais néanmoins effective) de les considérer comme des exécutants de l'enseignement — ou de faire de l'enseignement l'exécution d'une série de tâches. En isolant et séparant divers éléments du travail des professeur.e.s, les considérant dès lors comme autant de tâches « taylorisées », le Conseil du trésor ne reconnaît précisément plus ce qui donne sens à l'ensemble, ce qui lui donne la consistance d'une profession, c'est à dire le travail en collégialité qui fonde la vie des départements et des programmes, de même que le bagage de connaissance que constitue la formation des professeur.e.s, bagage qui les inscrit dans une chaîne de transmission (et non de montage !).

La collégialité est un principe de fonctionnement « horizontal », sans hiérarchie, au sens où les décisions sont prises entre des membres ayant des pouvoirs égaux. Le refus de reconnaître des décisions prises selon ce principe doit-il laisser présager l'instauration de relations hiérarchisées entre, d'une part, ces exécutants de l'éducation et, d'autre part, des « cadres » éducatifs qui seraient en charge non seulement de la coordination, mais plus largement des décisions et des orientations des programmes et départements ? Autrement dit, est-on en train d'ouvrir la porte à ce qu'une partie de la tâche des professeur.e.s soit dévolue à des postes de gestionnaires ? Si nous n'en sommes pas là, le « déclassement 21 » peut cependant déjà se lire comme une expansion de la logique gestionnaire au sein des établissements d'enseignement. Or, une telle logique est déjà bien à l'œuvre dans nos institutions à travers les mécanismes d'« assurance qualité » qui, sur le modèle des procédés de normalisation et de standardisation industriels, évaluent la « qualité » de l'enseignement, des programmes et des établissements en substituant des critères essentiellement gestionnaires, clientélistes et marchands aux exigences proprement académiques et pédagogiques. Qu'il s'agisse de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) ou du Conseil du trésor, l'évaluation bureaucratique

semble devenue, comme le pensent certains, une « arme de destruction massive¹»?

Comment comprendre, par ailleurs, la volonté de ne plus considérer les diplômés de deuxième et troisième cycles des professeur.e.s de cégep ? Ou plutôt, comment la comprendre autrement que comme une dévalorisation de l'éducation, c'est-à-dire de l'éducation en général, aussi bien au niveau collégial qu'au niveau universitaire. À quel avenir nous préparons-nous de la sorte ? N'avons-nous pas, collectivement, le moindre désir de vivre dans un Québec où la culture serait vivante, entretenue, riche ? C'est pourtant ce que menace directement une éducation conçue de plus en plus strictement (depuis la Réforme de 1993) en termes de compétences et de procédés standardisés, plutôt qu'en termes de bagage culturel, scientifique, technique ou critique à transmettre. Cette confusion entre formation et application de recettes est un danger qui nous guette toujours et face auquel il nous faut sans cesse trouver les moyens de nous régénérer. C'est notamment à ce titre qu'il est effrayant de pouvoir considérer qu'une formation universitaire poussée n'aurait pas de valeur pour guider et soutenir les étudiants des cégeps — pour les inspirer, pour leur inspirer le goût de poursuivre plus avant l'aventure de la connaissance et de la recherche de sens, que ce soit à l'université ou dans la pratique quotidienne de leur métier.

L'existence des cégeps comme communautés vivantes est toujours fragile, et nous ne pouvons pas ne pas voir dans cette menace de déclassement une attaque à l'intégrité de la fonction des professeur.e.s là même où elle fonde une vie collective qui s'oppose à la logique gestionnaire du pouvoir; là où elle ouvre des portes sur un monde à connaître, à interroger, à transformer, et non seulement à reproduire.

Frédérique Bernier, professeure de littérature, cégep de Saint-Laurent

Suzanne Beth, étudiante au doctorat et chargée de cours, Département de cinéma, Université de Montréal

¹ Isabelle Bruno et Emmanuel Didier, « Une méthode de management qui gagne le service public : l'évaluation, arme de destruction massive », *Le Monde diplomatique*, mai 2013, [en ligne : <http://www.specs-csn.qc.ca/site/courriels/2013-2014/2013-09-09/L-evaluation-arme-de-destruction-Isabelle-BRUN.pdf>]